

Jeudi 20 août 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 20 août sous la conduite du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente du 13/08, la météo a continué d'être sèche, ensoleillée et chaude jusqu'au dimanche 16/08 (avertissement IRM « chaleur » niveau jaune). Des précipitations ont suivi durant les journées des 17-18/08 et un avertissement IRM « pluie » niveau jaune a même été émis le 19/08. Cet épisode pluvio-orageux a causé des précipitations plutôt abondantes en Wallonie, de l'ordre de 10 à 25 mm dans le Sud, de 25 à 50 mm dans le Centre et de 20 à 25 mm dans le Nord-Ouest.

Vendredi sera globalement sec en matinée, puis des averses se développeront durant l'après-midi. Les prévisions montrent un temps globalement sec et partiellement nuageux ce week-end et lundi. Quelques gouttes pourraient néanmoins tomber samedi après-midi, mais en faibles quantités. Au niveau des températures, elles seront normales pour la saison, environ une vingtaine de degrés.

L'indice sécheresse SPI-3 de l'IRM traduit encore une situation globale extrêmement sèche, qui tendra à s'améliorer légèrement au Nord du sillon Sambre-et-Meuse dans les 10 prochains jours, à la suite des précipitations encore prévues. La majeure partie du Sud du sillon Sambre-et-Meuse restera toutefois dans une situation extrêmement sèche à l'horizon des 10 jours à venir.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, de manière générale, la Haute Meuse rejoint la courbe de 2022, année particulièrement sèche. L'Escaut est remonté grâce aux précipitations. La Dendre reste sous les valeurs minimales. La Haute Sambre est dans les valeurs minimales. L'Ourthe est à des valeurs similaires au minimum pour la saison. La situation actuelle des cours d'eau reste préoccupante, les débits restent dans des valeurs très basses pour la saison, et certains d'entre eux similaires aux valeurs minimales. Les nouvelles précipitations prévues aujourd'hui et demain pourraient temporiser légèrement la situation d'étiage.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, la diminution des niveaux se poursuit. La situation reste préoccupante malgré les pluies. Il a très peu plu sur la Semois, par exemple. Encore plusieurs stations montrent actuellement des valeurs de débit médian journalier inférieures au percentile P95 (temps de retour de 20 ans). Une situation de crise est associée à ces stations.

Concernant les **barrages-réservoirs**, pour la Gileppe et la Vesdre, la situation reste sous contrôle. Les prélèvements en eau pour lutter contre l'incendie dans les Hautes Fagnes ont eu peu d'influence sur les niveaux. Pour les barrages de l'ouest (Eau d'Heure et Ry de Rome), on continue d'observer un léger déficit mais la situation n'est pas critique.

Au barrage de Nisramont, une temporisation de la chute du niveau est observée à la suite des précipitations d'hier, mais elle n'est que temporaire. La situation est proche de 2022 qui fut une année particulièrement sèche. La navigation et l'utilisation du lac (sauf pêche) sont toujours interdites depuis le 30 juillet. La situation est suivie de près par les gestionnaires et la SWDE.

3. Eaux souterraines

Dans l'ensemble, les nappes aquifères poursuivent leur phase de vidange estivale et présentent actuellement une situation contrastée, y compris au sein même des masses d'eau. Elles présentent globalement des niveaux inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, de plus en plus atteignent des niveaux plus faibles encore, en particulier dans les calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne.

4. Risques d'incendies

La période a été marquée par le terrible incendie qui s'est déclenché vendredi 14/08 dans les Hautes-Fagnes. De manière générale, les pluies de ces derniers jours permettent une amélioration de la situation, mais le risque d'incendie demeure bien réel, surtout en milieux ouverts. Il convient donc de continuer à respecter les mesures de prudence et les interdictions prises par des arrêtés de police des différentes provinces wallonnes (les liens vers ces arrêtés sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](#)).

5. Kayaks

Tous les tronçons sont actuellement fermés à la circulation des kayaks et autres embarcations de loisirs. La carte est consultable sur <http://kayak.environnement.wallonie.be>.

6. Pêche

L'interdiction temporaire de la pêche prise depuis le 18 juillet est toujours d'application pour l'ensemble des cours d'eau relevant des zones d'eaux vives et des zones d'eaux mixtes afin de limiter le stress subi par les populations piscicoles. Cette interdiction concerne essentiellement les voies d'eaux non navigables. La pêche reste autorisée dans les grands fleuves, canaux et lacs autorisés. Par exemple, la Meuse, la Sambre, les Lacs de l'Eau d'Heure.

7. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. La fermeture jusqu'au 23 août pour l'écluse de Lanaye durant la nuit est maintenue et sa prolongation est envisagée, ce qui permettra de reconstituer les volumes dans le bief sans trop impacter la navigation. La navigation est interrompue sur le Canal du Centre Historique.

8. Baignade

Pour les **zones de baignade autorisées**, l'interdiction de baignade prise le 29 juillet dernier au lac de Bambois reste d'application jusqu'à nouvel ordre. Le Lac de Chérapont situé à Gouvvy et le plan d'eau de la Marlette situé à Seneffe sont toujours interdits à la baignade pour cause de cyanobactéries. La Semois à Herbeumont est également interdite en raison de taux élevés de la bactérie *Escherichia coli*. Les zones de baignade officielles sont reprises sur le site [Baignade - L'Environnement en Wallonie](#).

En-dehors de ces zones de baignade, sur les cours d'eau non navigables, il est recommandé la plus grande vigilance en présence d'une eau colorée ou la présence d'écume ou de mousse et de respecter les interdictions de baignade. En effet, il pourrait s'agir de cyanobactéries (aussi appelées « algues bleues ») et dont certaines espèces peuvent développer des toxines dangereuses pour l'homme et les animaux. Il est recommandé de : ne pas se baigner dans une eau suspecte ; éviter tout contact avec l'eau y compris pour les animaux domestiques ; ne pas boire l'eau, même bouillie ; contacter les services d'urgence en cas de suspicion d'intoxication.

9. Production et distribution d'eau

Même si la diminution des températures a engendré une baisse des consommations, les captages, eux, n'ont pas bénéficié d'une vraie recharge. La reprise des activités la semaine prochaine pourrait conduire à une sollicitation plus forte des installations de production et de distribution d'eau potable. Les distributeurs d'eau mettent tout en œuvre pour assurer la continuité de l'alimentation en eau en toutes circonstances, mais ils soulignent que la situation n'est pas confortable. **C'est pourquoi, afin de limiter au maximum tout risque, ils invitent les communes, les entreprises et les citoyens à ne pas consommer l'eau de manière responsable.**

Pour VIVAQUA, les pluies et la baisse des températures ont permis de temporiser la situation, mais la reprise des activités la semaine prochaine se marquera par une hausse des consommations. Le débit de la Meuse à Tailfer reste bas et proche du seuil des 19m³/s, ce qui constituerait une limitation significative de la production de l'usine de Tailfer. Les deux captages de réserve sont donc toujours en service.

A ce jour, **20 communes** ont pris des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** (Bouillon, Légglise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois, Tenneville, Rouvroy,

Chimay, Theux, Stoumont, Chiny, Libin, Libramont, Mettet, Anhée, Onhaye, Fosses-la-Ville et Gedinne).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marche-en-Famenne, Tellin, Attert, Habay, Libramont, Nassogne) restent placées sous surveillance par la SWDE. Les messages à l'attention de la population pour **recommander un usage raisonnable de l'eau sont intensifiés** dans les communications des autorités locales et des distributeurs.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne, Libramont, Burg-Reuland, Vielsalm, Houyet, Jalhay, Ohey, Gesves, Philippeville et Beauraing. La surveillance est aussi de mise pour les communes de l'AIEM (Eaux de la Moline - soit Mettet, Anhée, Onhaye, Fosses-la-Ville, celles de l'AIEC (Eaux du Condroz - soit Ciney, Hamois, Havelange, Hotton et Somme-Leuze).

10. Centrales hydro-électriques et prélèvements (pompage saisonnier)

La mesure d'interdiction de l'exploitation des **centrales hydro-électriques** (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) qui avait été prise le 18 juillet est toujours d'application.

Tout **prélèvement saisonnier** à partir de la voie publique est interdit. Et tout prélèvement saisonnier dans un cours d'eau, sous condition de respecter le droit de riveraineté, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du gestionnaire du cours d'eau.

11. Conclusions

Les pluies ont permis de temporiser la situation, sans toutefois l'inverser durablement. Il convient donc de rester vigilant en continuant un suivi rapproché de la situation de sécheresse. Aussi, le CORTEX poursuivra un monitoring et convoquera à nouveau la Cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le 27 août à 9h30. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE

Liens utiles :

- [Page consacrée au risque de sécheresse](#) : conseils et bons réflexes, explications sur les mesures/interdictions, outils/applis, FAQ, contacts utiles en cas d'urgence ainsi que les démarches en lien avec la sécheresse.
- Retrouvez l'intégralité des communiqués de presse relatifs aux réunions de la cellule d'expertise sécheresse [sur le site du CORTEX](#).